

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
Sites de Romans et de Valence

**TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE
2018- 2019**

TARIFS SOUMIS AU QUOTIENT FAMILIAL

ÉVEIL / INITIATION / FORMATION MUSICALE SEULE

QUOTIENT FAMILIAL (*) TARIF en COURS		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
		en EURO	en EURO	en EURO
Éveil Musical ou Éveil Danse ou Éveil Musique et Danse ou Initiation Danse				
Tranche 1	0 à 200	22,00	33,00	59,00
Tranche 2	201 à 350	28,00	42,00	59,00
Tranche 3	351 à 500	39,00	58,50	144,00
Tranche 4	501 à 650	54,00	81,00	144,00
Tranche 5	651 à 800	67,00	100,50	144,00
Tranche 6	801 à 950	86,00	129,00	334,00
Tranche 7	951 à 1100	107,00	160,50	334,00
Tranche 8	1101 à 1250	133,00	199,50	334,00
Tranche 9	1251 à 1400	162,00	243,00	334,00
Tranche 10	1401 et plus	195,00	292,50	403,00
Formation Musicale seule (Scolaire, Étudiant ou Adulte) ou Éveil avec Initiation Instrumentale ou Éveil avec Parcours Découverte ou Éveil Musical + Intiation Danse				
Tranche 1	0 à 200	39,00	58,50	123,00
Tranche 2	201 à 350	60,00	90,00	123,00
Tranche 3	351 à 500	78,00	117,00	267,00
Tranche 4	501 à 650	105,00	157,50	267,00
Tranche 5	651 à 800	129,00	193,50	267,00
Tranche 6	801 à 950	154,00	231,00	485,00
Tranche 7	951 à 1100	178,00	267,00	485,00
Tranche 8	1101 à 1250	205,00	307,50	485,00
Tranche 9	1251 à 1400	234,00	351,00	485,00
Tranche 10	1401 et plus	280,00	420,00	582,00

(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros)

1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts
2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge

SCOLAIRE ou ÉTUDIANT

QUOTIENT FAMILIAL (*)		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
TARIF en COURS		en EURO	en EURO	en EURO
Forfait Scolaire ou Étudiant - 1 discipline - Traditionnel ou CHAM/CHAD Instrument ou Danse ou Chant ou Direction de chœur (Formation musicale et 2 Pratiques Collectives incluses)				
Tranche 1	0 à 200	67,00	100,50	185,00
Tranche 2	201 à 350	89,00	133,50	185,00
Tranche 3	351 à 500	109,00	163,50	331,00
Tranche 4	501 à 650	133,00	199,50	331,00
Tranche 5	651 à 800	158,00	237,00	331,00
Tranche 6	801 à 950	182,00	273,00	553,00
Tranche 7	951 à 1100	209,00	313,50	553,00
Tranche 8	1101 à 1250	237,00	355,50	553,00
Tranche 9	1251 à 1400	242,00	363,00	553,00
Tranche 10	1401 et plus	318,00	477,00	663,00
Au-delà de 1 discipline dominante <i>application pour chaque discipline supplémentaire d'une majoration de 50 % de la 1ère discipline</i>				
(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros) 1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts 2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge				

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE OU PERFECTIONNEMENT

QUOTIENT FAMILIAL (*)		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
TARIF en COURS		en EURO	en EURO	en EURO
Forfait COP /PERFECTIONNEMENT (incluant la participation aux services universitaires) - 1 discipline - Traditionnel Instrument ou Danse ou Chant ou Direction de chœur (Formation musicale et Pratiques Collectives incluses)				
Tranche 1	0 à 200	100,00	150,00	190,00
Tranche 2	201 à 350	124,00	186,00	190,00
Tranche 3	351 à 500	146,00	219,00	338,00
Tranche 4	501 à 650	172,00	258,00	338,00
Tranche 5	651 à 800	197,00	295,00	338,00
Tranche 6	801 à 950	222,00	333,00	564,00
Tranche 7	951 à 1100	250,00	375,00	564,00
Tranche 8	1101 à 1250	280,00	420,00	564,00
Tranche 9	1251 à 1400	285,00	427,00	564,00
Tranche 10	1401 et plus	353,00	529,00	676,00
Au-delà de 1 discipline dominante <i>application pour chaque discipline supplémentaire d'une majoration de 50 % de la 1ère discipline</i>				
(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros) 1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts 2 parts minimum par foyer (responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge				

ADULTE

QUOTIENT FAMILIAL (*) TARIF en COURS		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
		en EURO	en EURO	en EURO
Forfait Adulte - 1 discipline Instrument ou Chant ou Direction de chœur (Formation musicale et 2 Pratiques Collectives incluses)				
Tranche 1	0 à 200	87,00	130,50	241,00
Tranche 2	201 à 350	116,00	174,00	241,00
Tranche 3	351 à 500	142,00	213,00	430,00
Tranche 4	501 à 650	173,00	259,50	430,00
Tranche 5	651 à 800	205,00	307,50	430,00
Tranche 6	801 à 950	237,00	355,50	719,00
Tranche 7	951 à 1100	272,00	408,00	719,00
Tranche 8	1101 à 1250	308,00	462,00	719,00
Tranche 9	1251 à 1400	315,00	472,50	719,00
Tranche 10	1401 et plus	413,00	619,50	862,00
Au-delà de 1 discipline dominante <i>application pour chaque discipline supplémentaire d'une majoration de 50 % de la 1ère discipline</i>				
(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros) 1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts 2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge				

TARIFS FORFAITAIRES

Frais de Dossier	
Forfait à l'année par élève	16,00
Forfait à partir de 2 élèves et plus	32,00
Location des Instruments (Forfait Trimestriel)	
Accordéon - Basson - Cor - Flûte - Violon - Alto - Clarinette - Hautbois - Saxophone - Trombone - Trompette - Tuba - Xylophone	30,00
Violoncelle - Viole de gambe - Contrebasse - Théorbe - Luth - Harpe	55,00
Location des Instruments en plastique (Forfait annuel)	
Clarinette - Duduk	30,00
Pratique Collective Hors Cours (Orchestre, Chorale, Musique de Chambre, Choriste Direction de Choeur) et Tarif Atelier seul y compris Stage de Musique Ancienne	
Forfait à l'année	100,00
Masterclasses	
Forfait à la journée pour les élèves extérieurs au CRD	30,00
Gratuit pour les élèves du CRD	
Direction d'orchestre	
Agglomération - forfait à l'année	210,00
Hors agglomération Drôme - forfait à l'année	315,00
Hors agglomération Hors drôme - Forfait à l'année	400,00
<i>Réduction de 50 % pour les élèves pratiquant déjà une discipline au conservatoire</i>	
DMA - Répétitions / Accompagnement de Groupes	
Forfait à l'année par musicien	50,00
Location Studio d'Enregistrement (DMA)	
Forfait	150,00
Participant invité	
Forfait à l'année par élève	Gratuité
Auditeur Libre	
Forfait à l'année par élève	Tarif Frais de Dossier uniquement
Étudiants Étrangers Inscrits en 3ème Cycle	
Forfait à l'année	<i>cf Tarif Etudiant 1 Instrument le plus élevé Hors Drôme</i>
Tarif Fanfare 1er Régiment de Spahis	
Forfait à l'année par élève	<i>cf Tarif Atelier</i>

MODALITÉS DIVERSES LIÉES AUX TARIFS

MODALITES GENERALES

Les frais de dossier d'un montant forfaitaire (16 ou 32 euros) sont indépendants des frais de scolarité.

Ils ne sont remboursables que pour les élèves échouant à l'examen d'entrée en 3ème cycle.

Un abattement est consenti à partir du 3ème enfant inscrit d'une même famille (la réduction s'applique sur le plus jeune par rang d'âge):

-3ème enfant inscrit : 30 % de réduction

-4ème enfant inscrit : 75 % de réduction

-5ème enfant inscrit et suivant : gratuit

Les frais de scolarité dépendent de la discipline pratiquée, du statut de l'élève (scolaire-étudiant/adulte/COP), du lieu de domicile du redevable et de son quotient familial mensuel, calculé selon les critères définis par la collectivité.

Dans un délai de deux mois après la notification de la facture, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Les pièces justificatives devront être fournies avant le 15 novembre. Au-delà de cette date aucun justificatif ne sera pris en compte, la cotisation maximum sera appliquée.

Toute demande particulière liée à un changement brutal et important de situation financière par rapport à l'année de déclaration des revenus (N-2), sera examinée au cas par cas par le directeur sur présentation de justificatifs. La demande doit être formulée par écrit au directeur du CRD avant le 1er novembre de l'année scolaire concernée.

Pour tout élève inscrit en début d'année, en l'absence de demande de congé ou de démission formulée par écrit avant le 1er novembre, les frais de scolarité sont dus pour l'année entière. En cas d'inscription en cours d'année :

- Avant le 1er janvier: les frais de scolarité sont dus en totalité
- Du 2 janvier au 31 mars : les frais de scolarité sont dus pour les 2/3
- Après le 1er avril, les frais de scolarité sont dus pour 1/3

La participation financière demandée aux usagers ne couvre qu'une faible partie du coût réel de chaque élève. En conséquence, la cotisation ne peut être calculée ou révisée au prorata du nombre de cours reçus.

Au-delà de l'année scolaire écoulée, si les familles ne se sont pas acquittées des frais de scolarité auprès du Trésor Public, elles ne pourront prétendre à une réinscription.

La grille tarifaire évoque trois catégories d'élèves : enfant/étudiant-adulte-COP/perfectionnement. Ainsi, seront considérés comme étudiants, les enfants de plus de 18 ans qui justifieront d'une carte d'étudiant, en vertu de laquelle leur sera appliqué le tarif enfant/étudiant.

Les participants invités qui correspondent à des usagers expérimentés apportant des compétences utiles dans le cadre de certaines activités du conservatoire bénéficient de la gratuité.

Sur accord de la direction, le conservatoire peut admettre certains usagers comme auditeurs libres. dans ce cas, ils sont exonérés des frais de scolarité mais doivent s'acquitter des frais de dossier liés à leur inscription administrative.

Dans le cadre du partenariat entre le conservatoire et la Cordonnerie, les élèves inscrits dans cette association peuvent, dans certains cas, voir leurs frais de scolarité au conservatoire réduits, selon des modalités décrites dans la convention liant cet établissement.

MODALITES PARTICULIERES

L'éveil musical + initiation danse ou l'éveil avec initiation instrumentale relèvent de la grille tarifaire "FM seule".

Dans le cadre où un enfant pratique de l'initiation instrumentale ou le parcours découverte + une initiation danse, le tarif appliqué est celui de la grille éveil avec initiation instrumentale + 50 % de la même grille.

En revanche pour les élèves inscrits en cursus instrumental et qui souhaitent pratiquer une initiation danse, la facturation sera établie sur la grille "forfait scolaire" plus la grille "initiation danse".

La culture musicale relève de la grille "FM seule".

Le cours de préparation au baccalauréat (culture par l'écoute) relève du tarif forfaitaire "pratique collective".

Le cours d'informatique musical relève du tarif "pratique collective" sauf s'il est pratiqué dans le cadre d'un cursus.

Dans le cadre des cursus des cycles 1, 2 et 3 court, les ateliers de pratique collective sont limités à deux. Au-delà, la pratique collective supplémentaire sera facturée en plus du tarif cursus.

Aucune réduction ne peut être appliquée sur les tarifs forfaitaires.

Le stage de musique ancienne est gratuit pour tous les élèves déjà inscrits au conservatoire.

Le tarif COP et Perfectionnement inclut la participation forfaitaire permettant aux étudiants du conservatoire de bénéficier des services universitaires.